



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 20 avril 2020, à 19h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi.

**EN CONSÉQUENCE**, la présente séance est tenue à huis clos et les membres du conseil ainsi que les officiers municipaux peuvent y participer par voie de visioconférence.

**Rés. no  
2020-052**

### 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**Rés. no  
2020-053**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 17 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### **4. SUIVI DES RÉOLUTIONS**

#### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION**

#### **5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

#### **5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

#### **5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.



N° de résolution  
ou annotation

Rés. no  
2020-054

Rés. no  
2020-055

Rés. no  
2020-056

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outarces

### 5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

## 8. AFFAIRES COURANTES

### 8.1 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 14 avril 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 mars 2020 et le 14 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 71 chèques présentés pour un montant de 98 892.32 \$.

### 8.2 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2019-201 qui établissait le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De modifier l'heure de début des séances ordinaires du conseil municipal, à 19h00.

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1 Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Chute-aux-Outarces a mandaté Groupe-conseil TDA afin de procéder



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

à la révision du plan d'intervention de la municipalité (ci-après le Plan), selon la dernière révision du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et diffusé depuis le 29 novembre 2013 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après MAMH);

**CONSIDÉRANT** qu'une première version du Plan a été soumise au MAMH afin qu'il formule ses commentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des commentaires émis par le MAMH, le Plan a fait l'objet d'une révision, "rév. A";

**CONSIDÉRANT** que le MAMH s'est dit satisfait des modifications apportées au Plan;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil a pris connaissance de la version révisée du Plan;
- ii. Que le conseil approuve et adopte le Plan, tel que présenté.

Rés. no  
2020-057

### 9.2 Modification des modalités de perception des taxes municipales suite à la crise du COVID-19

**CONSIDÉRANT** la situation économique découlant des directives gouvernementales prises pour atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 au Québec;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 981 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le taux d'intérêt applicable sur les arrrages de taxes échues ultérieurement au 13 mars 2020, est fixé à 0 %;
- ii. Que ce taux d'intérêt demeure en vigueur jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par résolution;
- iii. Que les dispositions de la politique de perception des taxes sont modifiées afin de suspendre son application sur les arrrages de taxes échues ultérieurement au 13 mars 2020.

Rés. no

### 9.3 Embauche au poste n° 2020-001 - Inspecteur(trice)





N° de résolution  
ou annotation

**2020-058**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outarctes

### **municipal(e)**

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2020-001;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Diane Synnett, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Diane Synnett à titre d'inspectrice municipale, pour une période d'essai de six (6) mois, débutant le 4 mai 2020.

**Rés. no  
2020-059**

### **9.4 Entérinement des mesures mises en place par le directeur général dans le cadre de la pandémie du Covid-19**

**CONSIDÉRANT** l'adoption, le 13 mars 2020, d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** que la ministre de la Santé et des Services sociaux, par cette mesure exceptionnelle, est habilitée à ordonner toute autre mesure nécessaire pour protéger la santé de la population en application du paragraphe 8° du premier alinéa de l'article 123;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-004, la municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires;

**CONSIDÉRANT** que, comme tout employeur du Québec, les municipalités sont encouragées à privilégier des stratégies permettant de maintenir en poste le plus grand nombre d'employés possible, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité pourrait, entre autres, privilégier :

- i. le télétravail;
- ii. le redéploiement dans d'autres fonctions liées aux services essentiels;
- iii. le prêt de service à d'autres organismes municipaux, à des organismes communautaires ou au réseau de la santé;

**CONSIDÉRANT** que malgré l'obligation d'adopter un budget équilibré, une municipalité ne peut baser la décision de procéder à des mises à pied sur l'illégalité de faire un déficit en cours d'année. En effet, la loi prévoit



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

expressément des modalités pour permettre aux municipalités de faire face à des déficits;

**CONSIDÉRANT** que le choix de procéder à des mises à pied relève par conséquent de considérations politiques des municipalités plutôt que de l'application de dispositions légales.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner les mesures mises en place par le directeur général dans le cadre de la pandémie du Covid-19, à savoir:
  - a. La fermeture du bureau municipal et des bâtiments municipaux au public;
  - b. La mise en place d'une directive temporaire de mesures préventives pour l'ensemble des employés;
  - c. La mise en place d'une structure de télétravail pour les postes identifiés comme admissibles, comme recommandé par les autorités;
  - d. Le réaménagement des tâches de travail de la concierge, afin de réaliser les procédures de désinfection mises en place;
  - e. Le maintien de la rémunération de la bibliothécaire;
- ii. De maintenir les mesures mises en place, jusqu'à avis contraire à cet effet.

### 10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

#### 10.1 Rencontre avec le MTQ - Projet 2016-019 - traversée d'agglomération 138

Le directeur général informe le conseil sur la rencontre tenue le 30 mars dernier, en téléconférence.

Le maire demande qu'une copie des documents soit transmise aux membres du conseil.

#### 10.2 Projet 2019-038 - Installation de radars pédagogiques rue Vallilée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outarcles

Les membres du conseil demandent qu'un projet soit créé pour l'installation de radars pédagogiques sur la rue Vallilée (138) et le marquage de la chaussée pour la réduction de la vitesse.

### 10.3 Présentation des investissements routiers 2020-2022 sur le territoire de la MRC de Manicouagan

Le maire a remis aux membres du conseil, la présentation faite par la direction régionale du MTQ au conseil des maires concernant les investissements routiers 2020-2022 sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Le directeur général remet en question les données statistiques sur l'évaluation des chaussées. Le chiffre de 76.5 % du réseau routier en bon état ne semble pas conforme à la perception qu'il a de l'état du réseau.

Les membres du conseil s'interrogent également sur ce résultat.

Rés. no  
2020-060

### 11. Période de questions

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no  
2020-061

### 12. Fermeture de la séance

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h45.






Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

  
Yoland Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation